IMT Nuremberg Archives

H – 4489

International Court of Justice

DOCUMENT N* 4

F 567

MISSION AMERICAINE DE RECHERCHES DES CRIMES DE GUERRE.

Mission du Capitaine PERRY G. E. MILLER
P.W.D. SHAEF
29 Septembre. 12 Octobre 1944 (III région)

INTERNATIONAL MILITARY TRIBUNAL
NUREMBERG, GERMANY
Exhibit RF 310
Filed Jan 25, 1946

Traitement des prisonniers à Besançon.

A) Témoignage de Monsieur DAVILLIERS, Archiviste à la Préfecture, 13 Rue Pasteur à Besançon corroboré par le Docteur Charles GOMET 18 Rue de l'Orme de Chamars à Besançon.

Monsieur DAVILLIERS est arrêté le 27 Août 1943 soupçonné de complicité avec sa femme qui a hébergé un aviateur étranger. Il a été violamment frappé au cours d'interrogatoires, a eu les mains serrées dans un étau et après 13 jours de cellule a été relâché au vu de son innocence.

B) Témoignage de Madame FERRIERE ancienne chef surveillante de la Maison d'Arrêt de Besançon.
Déclare que les femmes étaient battues, lescolis de la Croix Rouge volés et qu'elle a entendu les hurlements des hommes torturés.

C) Témoignage du sous-Lieutenant Norbert CRETIN, arrêté le 3 décembre I943 par la Police et frappé complètement nu à coups de nerf de boeuf et de la nière. Est resté I7 jours enchaîné dans sa cellule. A travers une porte vitrée, CRETIN a pu voir son camarade les mains prises dans un étau tandis qu'on lui enfilait des épingles sous les ~~autres.~~ ongles Un autre de ses camarades accroché à un palan de boucher a eu les omoplates arrachées et les genoux brisés.

Service de Recherche des Crimes de Guerre Ennemis
pour le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice
le Directeur du Cabinet,

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Bon Copie certifiée conforme
Le Délégué du Gouvernement provisoire
de la République Française
au Ministère de la Justice International
de Guerre

B 48659

H4489 - 0002

H4489 - 0003

F 567

Mission de Capitaine Perry G.E. MILLER
P.W.D. SHAEF
29 Sept. 12 Oct. 1944.
(IIIème Région)

Traitement de prisonniers à DIJON

Témoignage de M. DOMMERGUES, professeur à Besançon.

(M. Dommergues, jeune, a nettement l'aspect de l'intellectuel. Il s'intéresse aux grottes et cavernes nombreuses dans la région).

Convoqué à différentes reprises à la Kommandantur pour donner des renseignements sur les grottes il est finalement arrêté et emmené le 11 Février 1944 à la prison de Belfort, de là il est amené le 17 à la prison de Dijon.

Premier interrogatoire à Dijon le 18 février :

All. : vous faites de la politique ?

D. - .....

All. - vous êtes un grand patriote (coups de poings et claques)

D. - est-ce un crime ?

All. - les Allemands ont été plus que larges, ils ont été bêtes, il faut dire ce que vous savez.

M. Dommergues donne des renseignements sur les grottes, leurs caractéristiques et emplacements, les fouilles faites par lui ; il explique qu'il n'est pas un ennemi de l'Allemagne.

L'Allemand lui parle alors de Marthe, de Brière, du groupe Lorraine en lui demandant des renseignements à ce sujet. M. Dommergues déclare ne rien savoir. - L'Allemand assure qu'il fait partie du groupe : "vous devez nous donner les noms... vous ne voulez pas parler ? enlevez votre veste ". (L'officier lui tient les mains et pendant 10 à 15 minutes il est roué à coups de nerfs de boeuf). Il continue à nier ; on lui fait enlever sa culotte mais sans le frapper.

All. - expliquez votre présence à Montbéliard le 15 décembre 1943 ?

D. - nous avons, ma femme et moi été faire des achats en particulier des articles de ménage, des disques de phono.

All. - où avez-vous déjeuner ?

D. - dans la forêt.

All. - Ah !! dans la forêt ! On ne peut déjeuner dans la forêt à cette saison.

D. - justement, quand je le peux je m'arrête dans la forêt m'intéressant aux mousses ; c'est tout à fait la sai-

.....

Service de Recherche des Crimes de Guerre Ennemis
pour le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice
le Directeur du Cabinet,

JUSTICE MINISTÈRE

B 48660

H4489 - 0004

son des mousses et je complète ma collection.

All. - Pierre a logé chez vous ?

D. - Non. (il reçoit une rouée de coups)

L'Allemand lui présente une série de photos ; M. Dommergues reconnaît celle d'un agent allemand du contre espionnage. Il nie le connaître et est à nouveau battu -

Un prisonnier est introduit qui reconnaît Dommergues. L'Allemand lui déclare : "je vais faire arrêter votre femme et votre soeur, elles diront ce que vous ne voulez pas dire."

Après cet interrogatoire qui a duré de 8 h. à midi il est remmené dans sa cellule.

Huit jours après second interrogatoire avec les mêmes questions. Il nie toujours, il ne peut donner aucun renseignement.

All. - votre femme est dans la chambre à côté, nous ne cesserons avec elle que lorsque vous parlerez ! (Ceci était faux, sa femme n'était pas là.)
vous êtes fier de vos mains, vous dessinez bien, mettez votre main droite là (sous la presse à polycopier, quelques tours), parlez ou votre main sera broyée.

D. - Que dira-t-on lorsqu'on me reverra ?

All. - On ne vous reverra pas.

D. - Je fais le sacrifice de ma main.

Finalement l'Allemand arrête. Il sort de la serviette de Dommergues une photo le représentant dans une grotte à côté d'un tas d'obus jeté là en 1920. Dommergues explique l'origine de ces obus qui par le temps et l'humidité du lieu sont devenus tout à fait inoffensifs. "Vous auriez dû nous avertir!" (il est roué de coups).

Dommergues passe 5 mois en cellule ; il est à nouveau interrogé mais cette fois sans sévices. On lui donne à lire une lettre de sa femme et on lui accorde deux heures pour y répondre ; il n'y a là aucun traquenard. Au bout d'un nouveau mois il est envoyé à Compiègne où il subit les traitements que l'on sait ; la schlag pour la moindre chose : pour ne pas avoir salué un soldat, pour ne pas être assez rapide... Il craint surtout un cerbère flanqué de deux gros chiens.

Il voit un camarade suspendu avec un poids de 50 kg. à chaque pied ; un autre dont les yeux ont été crevés avec des épingles ; un enfant devenu complètement aphone. Le registre de visites des malades était toujours rempli, mais les malades n'étaient jamais soignés.

B48661

.....

H4489 – 0005

40 c)

Il fait partie du second convoi qui quitte Compiègne ; lors d'un bombardement il peut s'évader. Le reste du convoi, soit 600 prisonniers, arrivé à Péronne est libéré par les Alliés.

Pour Copie Certifiée Conforme
Le Délégué du Gouvernement provisoire
de la République Française
au Ministère Public du Tribunal International
des Grands Criminels de guerre

B 48662

17) - Besançon, le 6 Octobre 1944

1888

Mission du Capitaine Perry G.E. MILLER
P.W.D. SHAEF
29 Sept. 12 Oct. 1944.
(IIIème Région)

Traitement de Prisonniers à DIJON

Témoignage du Commandant BERTHIER de la Région Militaire à DIJON.

Le Commandant BERTHIER a été arrêté le 10 mars 1944 par la Milice commandée par la Gestapo ; après un pillage complet de son domicile il est emmené à la Gestapo.

Le premier interrogatoire se déroule d'une façon correcte, les Allemands veulent avoir des renseignements sur les parachutages.

Trois jours après, lors d'un second interrogatoire où opère un certain BAUERMAN il est battu à coups de nerfs de boeuf, pendu la tête en bas, menacé de la baignoire sans qu'il y ait exécution, on lui enfile une lime à ongle sous l'ongle du pouce.

Le Ct BERTHIER déclare que dans ces conditions il avouera tout ce dont on veut l'accuser qu'il s'agisse du vase de Soissons ou de la mort de Louis XVI.

Il est jeté dans sa cellule où il reste 8 jours sur le ventre les muscles fessiers brisés.

Il subit ensuite toutes les brimades réservées spécialement aux officiers, en particulier au moment de la corvée de cabinet : exercices au commandement avec les tinettes dans les mains, présentez tinettes, reposez tinettes...

Le 3 août, il est emmené dans des wagons fermés ; attachés par deux avec des menottes à dents pendant 4 jours, lui et son compagnon peuvent s'échapper à la faveur d'un raid aérien.

Bonne Copie Certifiée Conforme
Le Délégué du Gouvernement provisoire
de la République Française
au Ministère Public du Tribunal International
des Grands Criminels de guerre

21) - Dijon, 7 Octobre 1944

B 48663

H4489 - 0006

H4489 - 0007

F567

Mission du Capitaine Perry G.E. MILLER
P.W.D. SHAEF
29 Sept. 12 Oct. 1944.
(IIIème Région)

Traitement de Prisonniers à BESANCON

Témoignage de M. DAVILLIERS - 13, rue Pasteur à Besançon
(archiviste à la Préfecture)
du Dr Ch. COMET - 18, rue de l'Orme de Chamars à Besançon.

(M. Davilliers, âgé de plus de 50 ans, présente le type presque caricatural de l'intellectuel : maigre, poitrine étroite, légèrement voûté, très myope ; on sent qu'on le dérange dans ses travaux lorsqu'on vient lui demander un récit de l'épisode tragique qui l'avait arraché à ses occupations.)

Mme DAVILLIERS est arrêtée le 23 août 1943 pour avoir hébergé un aviateur étranger, elle est frappée à la face et sur le corps lors de son interrogatoire ; actuellement elle est en Allemagne.

M. DAVILLIERS au courant de l'activité de sa femme n'y a pris aucune participation directe. Il est arrêté le 27 août 1943, conduit rue Lecourbe et sans que son identité lui soit demandée, interrogé de 20 h.30 à 3 h. du matin. On lui demande des renseignements, on lui montre des photos : il nie savoir quelquechose et en particulier la bonne arrivée de l'aviateur passé par Brest. A la fin de son interrogatoire il entrevoit sa femme qui avait été gardée dans la pièce voisine.

Dès son entrée dans la pièce où on doit l'interroger M. DAvilliers est coiffé d'un espèce de masque protègeant le crâne et la mâchoire, ses jambes sont garnies de jambières protectrices munies de fentes, le tout apparemment pour éviter des fractures osseuses lors de l'application des coups qui lui sont portés. Ses mains sont placées dans des appareils de serrage et devant ses yeux on place des lampes de forte intensité pour maintenir un certain état d'hypnose.

Après son interrogatoire on lui a mis du vinaigre sur ses plaies. Il est resté 13 jours en cellule, a pu protester auprès d'un officier Allemand et a été relâché.

A sa sortie de prison M. Davilliers a demandé des soins au Dr GOMET que nous avons vu ; il ignore tout de la correspondance du Dr GOMET avec le Dr Allemand.

Le Dr GOMET nous a remis les deux lettres dont ci-joint copies. A la suite de la seconde lettre le Dr Allemand lui a répondu que la question devait être traitée en haut lieu et ne dépendait pas de lui ou des services de sûreté de Besançon.

B 48664

18) - Besançon, 6 Oct. 1944

H4489 - 0008

COPIE

Besançon - 2 -

ORDRE NATIONAL
DES MEDECINS
CONSEIL DEPARTEMANTAL,
DU DOUBS.

18, rue de l'Orme de Chamars
BESANCON.

11, septembre 1943

Le Docteur GOMET, Secrétaire Membre du Conseil du Collège Départemental du Doubs de l'Ordre National des Médecins, à Monsieur le Médecin-Chef de la FELDKOMMANDANTUR de BESANCON.

Monsieur le Médecin-Chef et Honoré Confrère,

J'ai l'honneur de vous remettre ci-jointe la note que j'ai rédigée sur votre demande et adressée à nos confrères du Département dans notre Circulaire du 1er septembre.

Je dois, d'autre part, en conscience, aborder avec vous un autre sujet :

> Tout dernièrement, j'ai eu à donner mes soins à un Français porteur de plaies et ecchymoses multiples de la face et du corps produites par des appareils de torture dont se sert le service de sûreté allemand ; il s'agit d'un homme parfaitement honorable, fonctionnaire important de l'Etat Français, qui a été arrêté parce qu'on le jugeait susceptible de fournir certains renseignements et à qui rien n'était reproché, comme le prouve sa mise en liberté au bout de quelques jours, quand fut terminé l'interrogatoire auquel on avait désiré le soumettre. La torture lui a donc été infligée non à titre de sanction légitime ou de légitime défense, mais dans le seul but de le contraindre à parler sous l'empire de la violence et de la douleur.

Pour moi, qui représente ici le Corps Médical Français, ce m'est une obligation de conscience et un strict devoir de ma charge de vous signaler ce qu'il m'a été donné de constater dans l'exercice de ma profession ; je fais appel à votre conscience de médecin et vous demande si, en vertu de la mission de protéger la santé physique de ses semblables dont tout médecin est investi, nous n'avons pas le devoir d'intervenir.

Je suis évidemment tout à votre disposition pour l'enquête nécessaire et je ferai passer très prochainement à vos bureaux notre secrétaire qui vous demandera quand vous voudrez bien me recevoir.

Veuillez agréer, Monsieur le Médecin-Chef et Honoré Confrère, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

CH. GOMET

B 48665

H4489 - 0009

C O P I E

O.N. des M.
C.D. du DOUBS.
18, rue Orme de Chamars
BESANCON

Le Docteur COMET, Secrétaire Membre du Conseil du Collège Départemental du Doubs de l'Ordre National des Médecins à Monsieur le Médecin-Chef de la FELDKOMMANDANTUR de BESANCON.

Monsieur le Médecin-Chef et Honoré Confrère,

Vous avez bien voulu retenir les faits que je vous ai exposés dans ma lettre du 11 septembre 1943 au sujet des appareils de torture mis en oeuvre par le service de sûreté allemand au cours de l'interrogatoire d'un fonctionnaire français que j'ai eu ensuixte à soigner : vous m'aviez demandé, comme il est naturel, de visiter vous-même la personne en question. Je vous ai répondu, lors de notre récente entrevue, que la démarche faite par moi auprès de vous l'était à l'insu de l'intéressé et que je ne savais pas s'il m'autoriserait à le faire connaître : je tiens à préciser, en effet, que je revendique pour moi seul la responsabilité de cette initiative, que la personne elle-même, par laquelle j'ai été amené à connaître en raison de ma profession les faits que je vous rapporte, n'est pour rien dans ce rapport, que la question est strictement professionnelle et que ma conscience médicale m'oblige à la porter devant vous. C'est vous dire que je n'avance que ce que je sais de constatation certaine et que je me porte garant sur mon honneur d'homme, de médecin et de Français de la véracité de ma déposition.

Mon malade a été l'objet de la part du service de sûreté allemand de deux interrogatoires les derniers jours du mois d'Août 1943 ; j'ai eu à l'examiner le 8 septembre 1943, c'est-à-dire une dizaine de jours après alors qu'il sortait de la prison où il avait réclamé en vain les soins du médecin. Il portait encore une ecchymose palpébrale gauche et des éraflures de la région temporo-malaire droite qu'il m'a dit être le fait d'une sorte de cercle qu'on lui avait fixé sur la tête et sur lequel on frappait avec de petites masses. - Il avait des ecchymoses de la face dorsale des mains, celles-ci ayant été prises, d'après ce qu'il m'a indiqué, dans un appareil de serrage. - Il avait encore sur la face antérieure des jambes des cicatrices croûteuses de petites plaies superficielles qui étaient le résultat, m'a-t-il dit de coups administrés au moyen de baguettes flexibles armées de petites pointes.

Je ne peux évidemment affirmer le mode de production des ecchymoses et plaies constatées ; je note qu'elles sont parfaitement en rapport par leur aspect avec les explications qui m'ont été données.

B 48666

.....

Mission du Capitaine Perry G.E. MILLER
P.W.D. SHAEF
29 sept. 12 Oct. 1944.
(IIIème Région)

Traitement de Prisonniers

Visite à la maison d'arrêt de Besançon

Témoignage : Mme FERRIERE, ancienne chef-surveillante.

En règle générale les femmes étaient battues mais sans subir de sévices spéciaux, elles reposaient à même le sol sans paillasse ; une jeune fille Mlle GRESSARD, que nous avons vue, a été mise dans le cachot des hommes.

Les colis individuels ou de la Croix-rouge étaient retenus par la surveillante allemande Madame TIMAN (!) après certains prélèvements et lorsque les denrées périssables étaient pourries les colis étaient remis aux prisonnières.

Mme FERRIERE a entendu fréquemment les hurlements des hommes, elle en a vu certains dont les pieds avaient été brûlés.

Nous avons demandé à voir l'adjudant BAUHOFER de la FELDENGENDARMERIE, interné actuellement à la maison d'arrêt de Besançon et originaire de Vienne.

Il nous a certifié n'avoir frappé que 7 hommes convaincus d'avoir menti lors d'interrogatoires ; nous l'avons laissé se lancer dans un long récit (partie français, partie allemand) sur une affaire de résistance à Rougemont. Il nous a ensuite affirmé son désir de quitter le sol allemand avec sa famille, affirmant sa foi chrétienne et reniant avec une platitude impressionnante tout sentiment national ou nazi.

Nous avons eu plus tard l'occasion de nous entretenir de cet individu au service de Sécurité Militaire. Son dossier est particulièrement chargé au point de vue atrocités à l'égard des détenus.

Notre présence à la prison et en particulier la vue d'un uniforme allié l'ont incité à adopter cette attitude dans l'espoir de sauver sa tête.

19) - Besançon, 6 Octobre 1944

B 48667

H4489 – 0010

Il vous sera facile, Monsieur le Médecin-Chef et Honoré Confrère, de savoir si des appareils du genre de ceux auxquels je fais allusion sont réellement en usage dans le service de sûreté allemand ; dans ce cas, l'opportunité de mon intervention est entière : la conscience médicale ne peut admettre qu'un interrogatoire s'accompagne de la production de lésions corporelles.

Veuillez agréer, Monsieur le Médecin-Chef et Honoré Confrère, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

CH. GOMET.

B 48668

H4489 - 0011

H4489 - 0012

Mission du Capitaine Perry G.E. MILLER
P.W.D. SHAEF
29 Sept. 12 Oct. 1944.
(IIIème Région)

Traitement de Prisonniers à BESANCON

Témoignage du S/Lieutenant CRETIN Norbert à Dijon. (S.M.)

CRETIN a été arrêté le 3 décembre 1943 sous l'inculpation de travail secret, passage de prisonniers, fabrication de fausses cartes. Le premier interrogatoire d'identité a eu lieu le 3 décembre. L'interrogatoire sur le fond a eu lieu le 14 janvier 1944 de 10 h. à 15 h. Crétin a tout de suite avoué la fabrication de 3 fausses cartes. Pour le reste il n'a rien dit.

Avant toute question posée, il a été frappé, puis descendu dans la cave, mis complètement nu et battu à coups de nerfs de boeuf et de lanières, mais jamais pendant les 8 interrogatoires subis il n'a été martyrisé comme certains.

Le 19 avril interrogé par le sous-chef de la Gestapo de Dijon, celui-ci lui a parlé amicalement, lui a proposé de le faire sortir le soir s'il consentait à reconnaître en présence de deux membres de la Croix-Rouge un certain colonel MO...

Au début de son incarcération et atteint de galle il a demandé la visite médicale ; il est resté 17 jours enchaîné dans sa cellule. Ce n'est que 19 jours après sa demande de visite qu'il a vu le médecin.

Dirigé le 26 avril sur Compiègne, Crétin s'évade le 6 mai.

A travers une paroie vitrée Crétin a pu voir entre le 14 et le 22 janvier 1944 son camarade BERTHAUD les mains prises dans un étau tandis qu'on lui enfilait des épingles sous les ongles en lui disant : "parle... parle". Il a été fusillé le 2 février avec 8 autres.

Vers fin Mars 1944 en cellule il a vu son camarade RICHARD, menottes aux mains, dans le dos, accroché par les mains a un palan de boucher, il avait les omoplates arrachées, les genoux brisés, ses cuisses avaient été serrées dans un appareil.

B 48669

22) - Dijon, le 7 Octobre 1944

H4489 – 0013

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL des GRANDS CRIMINELS de GUERRE – MINISTÈRE PUBLIC DÉLÉGATION FRANÇAISE

H-4489

copie certifiée conforme
à l'original.

310

DOC. R.F. N° 310

B 48658

10

F. 567 RF 310

Filed June 25, 1946